

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022-09/1/5 DOSSIER N° 5349	FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS - DEPENSES DE PERSONNEL
---	--

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD

OBJET : FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS -
DEPENSES DE PERSONNEL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021/07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0055-DE

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 30 septembre 2022 à GCLERET, le quorum étant atteint,

D É C I D E :

De fixer pour l'année 2022, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus ainsi qu'il suit :

Période du 01/10/2022 au 31/12/2022

- Groupe d'Union de la Droite et du Centre = 15 952,50 €,
- Groupe de la Gauche = 10 635 €.

Pour mémoire, la répartition pour la période du 01/01/2022 au 30/09/2022 se présente ainsi :

- Groupe d'Union de la Droite et du Centre = 45 562,50 €,
- Groupe de la Gauche = 30 375 €.

Abstention de M. Jean-Luc LEGER.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 1 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET